

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2010**

Décision n° **B-2010-1556**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Chemin du Moulin d'Arche - Requalification - Autorisation de signer un marché de travaux de voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 11 mai 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Lebuhotel, Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 10 mai 2010

Décision n° B-2010-1556

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Chemin du Moulin d'Arche - Requalification - Autorisation de signer un marché de travaux de voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport concerne un marché de travaux de voirie pour la requalification du chemin du moulin d'arche sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

Par délibération n° 2010-1248 du 11 janvier 2010, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, et a été informé du lancement de procédure, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux de voirie.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 23 avril 2010, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Eurovia Lyon/ Entreprise De Filippis pour un montant de 376 653,90 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie pour la requalification du chemin du Moulin d'Arche de Saint Cyr au Mont d'Or ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Eurovia Lyon/ Entreprise De Filippis pour un montant de 376 653,90 € HT, soit 450 478,06 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 2095, le 11 janvier 2010 pour la somme de 900 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2010.